

Image not found or type unknown



Revision charges chauffage

Par **fnenene**, le **28/12/2014** à **13:25**

Bonjour

Nous sommes 18 locataires et nous sommes surpris que les charges concernant le chauffage collectif de 17 000 eur en 2011 est passé a 40 000 eur en 2012.

De ce fait notre office HLM nous demande une regularisation de 600 eur .

Comment pouvons nous faire pour verifier si il n'y a pas une erreur.

Merci de votre reponse.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/12/2014** à **23:52**

Bonjour,

Lors de la régularisation des charges, le bailleur doit vous laisser la possibilité de consulter les justificatifs (factures) sur simple demande comme le précise la loi 89-462.